



TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ



BARÈME ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2018*

Selon décision ministérielle du 31 janvier 2018

Les prix sont indiqués **hors toutes taxes** (HTT) et sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes et départements, ainsi que tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.



Accueil Entreprises :
03 88 206 206

Accueil Collectivités :
03 88 206 116



www.es.fr

* Pour tout site faisant un usage non-résidentiel (professionnel) de l'électricité.

LE TARIF BLEU

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finals **non-résidentiels (professionnels)** pour tout **site raccordé en basse tension** et dont la **puissance maximale souscrite est ≤ 36 kVA**.

Puissance souscrite (en kVA)	ABONNEMENT MENSUEL (€ HTT/mois)					
	Option Base	Option Heures Creuses	Option EJP*	Option TEMPO*	Option Eclairage Public**	Option UL sans comptage***
3	8,82	-	-	-	7,12 €/kVA (puissance souscrite par pas de 1/10 ^e de kVA)	58,04 €/kVA (puissance souscrite limitée à 2,2 kVA)
6	10,29	13,20	-	-		
9	11,54	14,55	-	11,86		
12	13,00	15,91	11,81	13,37		
15	13,99	17,29	12,89	14,01		
18	15,40	18,45	13,97	15,16		
24	18,22	21,27	-	19,55		
30	20,86	23,73	-			
36	23,67	26,17	20,45	22,13		

Puissance souscrite (en kVA)	PRIX DES CONSOMMATIONS (€ HTT/kWh)											
	Option Base	Option Heures Creuses		Option EJP*		Option TEMPO*						Option Eclairage public**
		Heures Pleines	Heures Creuses	Heures normales	Pointe mobile	Jours bleus Heures Creuses	Jours bleus Heures Pleines	Jours blancs Heures Creuses	Jours blancs Heures Pleines	Jours rouges Heures Creuses	Jours rouges Heures Pleines	
3	0,09020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0627 (puissance souscrite par pas de 1/10 ^e de kVA)
6		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9		-	-	-	-	0,0635	0,0864	0,0800	0,1108	0,0966	0,2090	
12		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15		0,0855	0,1980	0,0638	0,0859	0,0807	0,1106	0,0975	0,2086			
18		0,09830	0,07100	-	-	-	-	-	-	-	-	
24		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30		-	-	0,0646	0,0848	0,0817	0,1101	0,0989	0,2139			
36		0,0856	0,2025	-	-	-	-	-	-	-	-	

* Les options EJP et TEMPO sont en extinction et ne sont plus proposées à la souscription. Les clients non-résidentiels (professionnels) qui bénéficient encore de ces options peuvent consulter les prévisions sur www.es.fr ou contacter le 03 88 206 206 / 03 88 20 66 67 (uniquement prévisions EJP).

** Option EP (éclairage public) : pour tout site faisant un usage «éclairage public» de l'électricité.

*** Option UL (utilisation longue) sans comptage : pour tout site de puissance inférieure à 2,2 kVA non équipé d'un dispositif de comptage.

LE TARIF JAUNE

Le Tarif Jaune n'est plus proposé à la souscription. L'article R337-18 du Code de l'Énergie a mis en extinction le Tarif Jaune pour les consommateurs finals situés en France métropolitaine continentale.

Ce tarif ne leur est donc plus proposé. Le client ne peut pas modifier sa puissance souscrite, son option ou sa version.

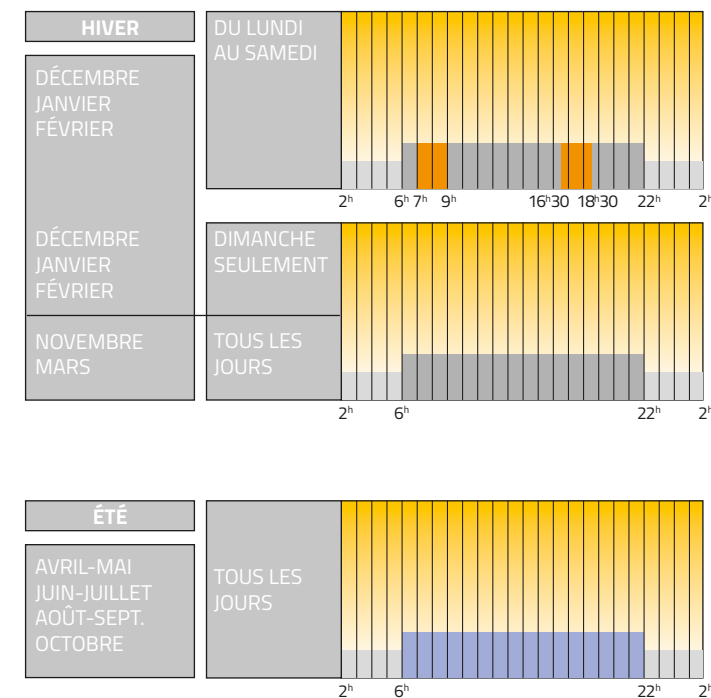
OPTION BASE

VERSIONS	PRIME FIXE MENSUELLE (€ HTT/kVA)	PRIX DES CONSOMMATIONS (€ HTT/kWh)			
		Pte et HPH	HCH	HPE	HCE
UTILISATIONS MOYENNES OU LONGUES	0,78	0,10718	0,07637	0,08294	0,06312
Dépassement en € HTT/heure	13,64				

- Pte : Heures de Pointe
- HPH : Heures Pleines d'Hiver
- HCH : Heures Creuses d'Hiver
- HPE : Heures Pleines d'Été
- HCE : Heures Creuses d'Été

Grille horo-saisonnière du tarif jaune

Option Base



LE TARIF VERT

Le **Tarif Vert** est proposé aux consommateurs finals pour tout **site raccordé en haute tension**, situé en France métropolitaine continentale et dont la **puissance maximale souscrite est ≤ 33 kW**.

L'article R. 337-18 du Code de l'Energie a **mis en extinction le Tarif Vert** pour les consommateurs finals situés en France métropolitaine continentale, **raccordés en basse tension**, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale est ≤ 33 kW. Ce tarif ne leur est donc plus proposé. Les clients concernés ne peuvent pas modifier leur puissance souscrite, option ou version.

OPTION BASE

VERSION	PRIME FIXE MENSUELLE (€ HT/kW)	COEFFICIENT DE PUISSANCE RÉDUITE				
		k ₁	k ₂	k ₃	k ₄	k ₅
COURTES UTILISATIONS (CU)	1,96	1,00	1,00	0,82	0,82	0,74
Dépassements avec comptage électronique (€HTT/kW)		4,53	4,53	3,85	3,85	3,53

Montant de la prime fixe mensuelle :

Taux de base x Puissance Réduite

Puissance Réduite =

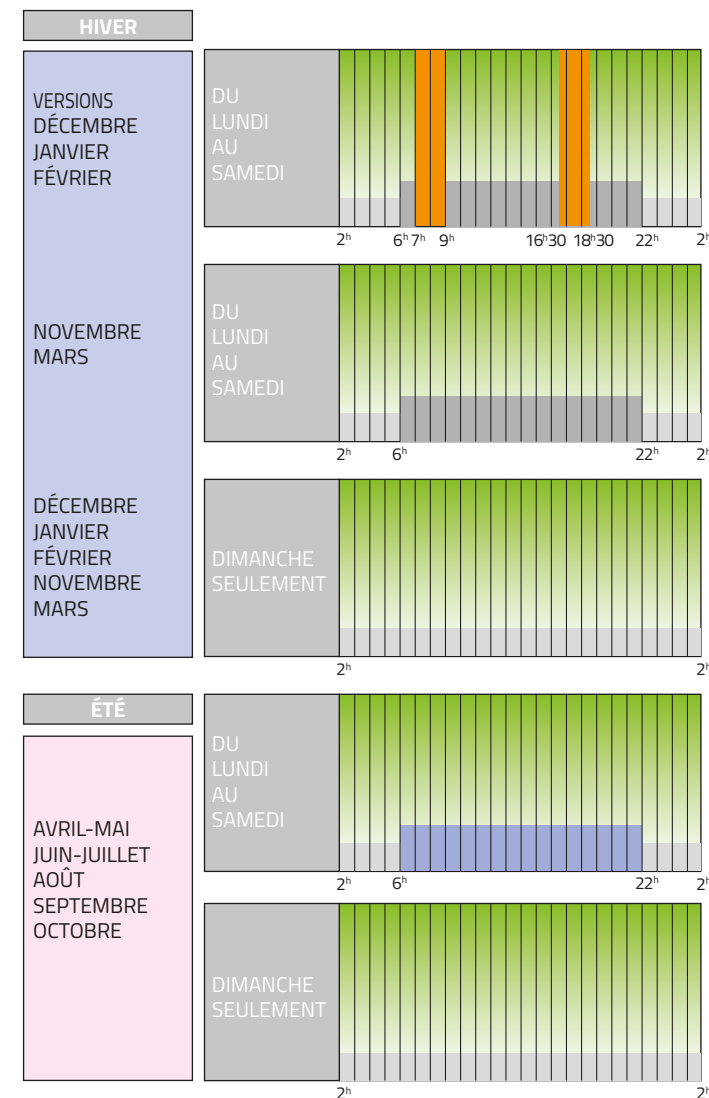
$$k_1 P_{Pte} + k_2 (P_{HPH} - P_{Pte}) + k_3 (P_{HCH} - P_{HPH}) + k_4 (P_{HPE} - P_{HCH}) + k_5 (P_{HCE} - P_{HPE})$$

VERSION	PRIX DES CONSOMMATIONS (€ HTT/kWh)				
	Pte	HPH	HCH	HPE	HCE
COURTES UTILISATIONS (CU)	0,12181	0,09304	0,06096	0,06146	0,04169

■ Pte
 ■ HPH
 ■ HCH
 ■ HPE
 ■ HCE

Grille horo-saisonnière du tarif

Option Base



ABRÉVIATIONS

Pte Heures de pointe
HPH Heures Pleines d'Hiver
HCH Heures Creuses d'Hiver
HPE Heures Pleines d'Été
HCE Heures Creuses d'Été
kW kilowatt
kVA kilovoltampère
kWh kilowattheure
kvarh kilovarheure

P_{Pte} Puissance souscrite en Pointe
P_{HPH} Puissance souscrite en HPH
P_{HCH} Puissance souscrite en HCH
P_{HPE} Puissance souscrite en HPE
P_{HCE} Puissance souscrite en HCE

HTT Hors toutes taxes

ÉS Énergies Strasbourg S.A.
37 rue du Marais Vert
F-67953 Strasbourg cedex 9

